

Conditions générales de vente

(mises à jour du 01/01/2024)

1. Définitions

Client : co-contractant de Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN)

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Cécile COLAS-NGUYEN et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Cécile COLAS-NGUYEN ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation au Centre de formation de Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN) :

Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de Cécile COLAS-NGUYEN ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers.

Formation intra-entreprise (sur site) :

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de Cécile COLAS-NGUYEN, de tout tiers et/ou à distance.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Cécile COLAS-NGUYEN si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

4. Report / annulation d'une formation par Cécile COLAS-NGUYEN

Cécile COLAS-NGUYEN se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'une formation par le Client :

5-1 Règlement

Pour des impératifs d'organisation, le règlement du Client (sauf s'il fait partie d'une structure ayant signé une convention) devra parvenir à l'organisme de formation 20j avant le début de la formation. En cas de désistement, passé ce délai et hors cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit de conserver 30% de la somme versée.

5-2 Désistement

En cas de force majeure dûment reconnu, le Client peut résilier le contrat en cours de formation, dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

5-3 Annulation

Inversement, en cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé au prorata des heures de formation effectivement dispensée ou de la totalité de la somme déjà versée pour la formation si elle n'a pas eu lieu.

En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention.

6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute documentation complémentaire au livret papier remis (et relative à la formation) est remise sur des supports dématérialisés.

8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Cécile COLAS-NGUYEN sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Cécile COLAS-NGUYEN pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. Prix et règlements

Pour les formations au Centre de formation Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN) les factures sont émises à l'issue (le dernier jour) de la formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Ils sont libres et à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Tous les prix sont indiqués en euros et « toutes taxes comprises » (TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.)

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de Cécile COLAS-NGUYEN. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement. En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Cécile COLAS-NGUYEN n'a pas reçu l'assurance de la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

11. Obligations et Responsabilité de Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN)

Cécile COLAS-NGUYEN s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. En outre Cécile COLAS-NGUYEN s'engage à fournir une prestation, des locaux et des moyens pédagogiques adaptés aux personnes en situation de handicap (à condition que le handicap concerné soit compatible avec le contenu de la formation) .

S'agissant d'une prestation intellectuelle, Cécile COLAS-NGUYEN n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Cécile COLAS-NGUYEN sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Cécile COLAS-NGUYEN, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Cécile COLAS-NGUYEN, sans l'accord écrit et préalable de Cécile COLAS-NGUYEN ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Cécile COLAS-NGUYEN.

13. E-Learning

Sans objet. Les prestations de Cécile COLAS-NGUYEN sont incompatibles avec du e-learning (l'enseignement de l'hypnose médicale requiert pratique et supervision physique constantes qui sont gages de qualité pédagogique)

14. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Cécile COLAS-NGUYEN au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Cécile COLAS-NGUYEN. Le droit de propriété sur toutes les Informations que Cécile COLAS-NGUYEN divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Cécile COLAS-NGUYEN. En conséquence, le Client s'engage à

conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par Cécile COLAS-NGUYEN ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Cécile COLAS-NGUYEN accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Cécile COLAS-NGUYEN ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et/ou le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

15. Ethique

15.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Cécile COLAS-NGUYEN.

15.2 Le Client garantit:

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Cécile COLAS-NGUYEN.

15.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Cécile COLAS-NGUYEN de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

16. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, Cécile COLAS-NGUYEN peut être amenée à avoir connaissance de données à caractère personnel.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Cécile COLAS-NGUYEN s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

17. Communication

Le Client autorise expressément Cécile COLAS-NGUYEN à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

18. Loi applicable et juridiction

Les contrats et tous les rapports entre Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN) et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal le plus proche du siège du Centre de formation Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN) quel que soit le siège du Client.